

COMMUNE DE BOURGVILAIN

CONTRAT DE LOCATION

Salle Communale

ENTRE D'UNE PART,

La Commune de Bourgvilain
Sise 250 Route des Enceints, 71520 BOURGVILAIN
Représentée par son Maire ou son représentant légal

ET

M./Mme (représentée par) :
Demeurant à :
Téléphone fixe :
Téléphone portable : Mail :
Ci-après dénommé le LOCATAIRE

D'AUTRE PART

Il est entendu que la Commune de Bourgvilain donnera en location :
La Salle Communale pouvant accueillir **au maximum 60 personnes**

Pour la période suivante :

Du au

Conditions financières :

- Coût de la location :€
- Chèque de caution (dégradation + ménage) :.....€

La caution sera versée sous la forme d'un chèque établi à l'ordre du trésor public (qui ne sera pas encaissé) et contre remise d'un récépissé. Elle sera restituée au LOCATAIRE sous deux mois suivant l'utilisation de la salle après restitution des clefs. Toutefois, en cas de dégradation importante constatée dans le bâtiment lors de la visite des lieux par les services municipaux, le chèque de caution sera encaissé après notification d'un courrier faisant un état précis des dégradations constatées.

Tel : 03.85.50.80.78

Courriel : mairiebourgvilain@orange.fr

Site internet : <http://www.bourgvilain.fr/>

Nature de l'activité : mariage/fête de famille/autre (préciser) :
Nombre de personnes prévues :
Assurance Responsabilité civil souscrite auprès de :
Sous le N° de police (attestation annexée au présent contrat) :

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement intérieur de la salle communale dont LE LOCATAIRE reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

Le Règlement intérieur de la salle Communale, annexé du contrat de location, auront pour valeur contractuelle.

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.

Fait à BOURGVILAIN,

Le

En deux exemplaires

Pour Le LOCATAIRE,

Mr/Mme

Signature et mention « Lu et approuvé »

Pour la commune,

Le Maire ou son représentant

Signature et mention « bon pour accord »

Tel : 03.85.50.80.78

Courriel : mairiebourgvilain@orange.fr

Site internet : <http://www.bourgvilain.fr/>